



# Conseil municipal du 7 septembre 2018

## **Demande AXA**

Intervention de représentants d'AXA qui présentent une proposition promotionnelle santé communale, démarche reconnue par l'Association des Maires de France. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une réunion d'information aux administrés se tienne sur la commune.

## **Approbation des statuts de la communauté de communes**

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes a jusqu'au 31 décembre 2018 pour définir ses statuts (compétences et intérêt communautaire).

Après une phase d'élaboration, le conseil communautaire a par délibération du 10 juillet 2018 voté ces statuts. Il faut maintenant l'avis des 56 communes. Puis viendra la décision du préfet.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires de ces statuts et de l'intérêt communautaire détaillé par compétence. Après présentation et échanges sur ces statuts, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal ne se prononce que sur les statuts. L'intérêt communautaire sera voté lors du conseil communautaire d'octobre. Les statuts sont approuvés à l'unanimité

## **Communauté de communes : approbation du rapport de la CLECT :**

Suite au refus de la communauté de communes de prendre la compétence scolaire, il est nécessaire d'appliquer un transfert de charges (Attributions de Compensations) aux 22 communes de l'ex CC de Gevrey Chambertin qui exerçait auparavant cette compétence. Cécile Gentil, notre représentante dans cette instance, présente le rapport au conseil en insistant sur la qualité du travail produit et rendu. Après échanges et diverses explications le conseil procède au vote.

Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport de la CLECT

## **Remaniement cadastral :**

Un arrêté préfectoral du 20 août 2018 proclame l'ouverture des opérations de remaniement du cadastre dans la commune de Barges.

Ces opérations seront entreprises dans la commune de Barges à partir du 10 septembre 2018.

L'exécution, le contrôle et la direction des opérations seront assurés par la direction régionale des finances publiques.

Les agents chargés des travaux, dûment accrédités et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune et, en tant que de besoin sur les communes limitrophes.

-Affichage en mairie : Les propriétaires fonciers sont invités

- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent

-à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué, dans la commune des travaux, par une carte du territoire placardée à la mairie

#### -Information à la Commission Communale des Impôts Directs :

La CCID sera convoquée pour recueillir des informations sur ces opérations par l'Inspecteur du cadastre. Il appartiendra à cette commission d'entériner l'accord des propriétaires sur les limites et en cas de désaccord, de s'efforcer de les concilier.

#### **Ambroisie :**

- Lectures de l'information donnée par l'ARS et de l'arrêté préfectoral
- ambroisie plante nocive à éradiquer : mission, la repérer et voir comment agir
- nomination de deux référents Marc REBULLIOT et Yannick PEYNAUD

#### **Règlement ERL et Préau :**

On constate à l'usage qu'il est nécessaire de prêter attention à un respect strict de nos règlements (Renoncement à une demande de location, heure de remise des clés, problème du locataire qui s'annonce de Barges mais qui loue pour un extérieur, autres précisions (acompte, caution...))

#### **Rentrée scolaire :**

Jérôme Lorient, adjoint chargé des affaires scolaires, dresse un bilan de la rentrée scolaire : Effectif élémentaire, effectif prévu + quelques enfants des gens du voyage. Effectif en maternelle, 65 enfants inscrits : l'Education Nationale décide de l'ouverture provisoire d'une troisième classe à l'école maternelle pour cette année scolaire. Périscolaire : de nombreux problèmes sont apparus lors de la prise en charge des élèves par le service périscolaire dorénavant intercommunal. Il faut espérer que cela soit réglé rapidement.

#### **Travaux sur réseau eau potable :**

VEOLIA nous a informés du fait qu'un nettoyage de réseau d'eau potable sera réalisé sur notre commune les semaines 37 et 38. L'opération consiste à envoyer de l'air sous pression dans le réseau pour nettoyer les canalisations. Cette opération va nécessiter des coupures d'eau. De plus, des phénomènes d'eau colorée sont à prévoir. Les habitants seront prévenus par VEOLIA.

#### **Point travaux :**

Christian Gorget, adjoint chargé des travaux, rappelle les travaux effectués ces derniers temps : à savoir pose du panneau d'information dans le bois du champ aux loups et la pose d'un grillage entre la propriété communale dite maison Parent et la propriété sise au n° 31 de la Grande Rue.

#### **PLU :**

La phase de négociation s'est terminée le 31 août. M. le Maire remarque que très peu d'habitants sont venus consulter le document du projet de modification.

Nous attendons l'avis de la DREAL pour ce qu'on nomme l'étude au cas par cas.

La phase suivante sera l'enquête publique.

La séance est levée à 23h45

**Prochain conseil le 9 novembre 2018 à 20h30**